



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Préfète de région

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Hervé GAILLARD
05 57 95 02 66

herve.gaillard@culture.gouv.fr

Références : IA0241452200001-1

à

Préfecture de la Dordogne
Bureau de l'Environnement
2 Rue Paul-Louis Courier
CS 39000
24024 PÉRIGUEUX CEDEX

À l'attention de Mme Aurore Salinas,

Bordeaux, le 25/03/2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CREYSSE (DORDOGNE), 2022 - Papeterie Bernard Dumas
IA0241452200001
Votre courrier du 15 février 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 février 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés (pas d'emprise nouvelle), ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de Région, et par délégation,
pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservateur régional de l'Archéologie


Xavier MARGARIT